## Note d'information pour affichage (À côté du menu) et à l'attention des Parents d'élèves

U.P.C./RS n°60 du 18/08/2015

Le règlement européen, dit INCO, concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires a renforcé depuis le 13 décembre 2014, l'indication de la présence d'allergènes.

Depuis la parution du décret n°2015-447 au Journal Officiel le 19 avril 2015, toutes les structures d'accueil doivent afficher ces allergènes.

Concernant notre structure, plusieurs allergènes sont présents dans les repas confectionnés par nos cuisiniers.

## <u>Liste des 14 allergènes (substances provoquant des allergies ou intolérances) :</u>

- Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre...)
  - Crustacés et produits à base de crustacés
    - Œufs et produits à base d'œufs
  - Poissons et produits à base de poissons
  - Arachides et produits à base d'arachides
    - Soja et produits à base de soja
  - Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
- Fruits à coque, amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistache...)
  - Céleri et produits à base de céleri
  - Moutarde et produit à base de moutarde
  - Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
    - Anhydride sulfureux et sulfites
    - Lupin et produits à base de lupin
    - Mollusques et produits à base de mollusques

(Source Journal Officiel)